



Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 19
Suffrages exprimés : 24

Mise en ligne le 28 Juin 2025
République Française

Délibération N° 2025-48
Conseil Municipal du 25 Juin 2025

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LÉVESQUE - B. LAFAYE - M. VILLÉGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - S. BROUILLET - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD-CLEMENTEL - S. RAYNAUD - C. RAFIN - J. MARTINEAU - P. MAURY - M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LÉVESQUE - G. MIGNON donne pouvoir à P. FRÉON - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à S. RAYNAUD - K. PERROIS donne pouvoir à M. VILLEGIER - S. HIBON-MINET donne pouvoir à M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - G. MIGNON - M.A. CHEVALIER - K. PERROIS - S. DELIMOGE - P. BERTON - S. HIBON-MINET

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : F. GUIRAO

Tarification des manifestations culturelles – Ensemble à cordes slovaque « Les Eurochestries »
le 7 août 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer le montant des billets d'entrées des manifestations culturelles, et notamment le tarif d'entrée pour l'ensemble à cordes slovaque « Musica luvenalis » proposé par l'association Les Eurochestries sur le parvis de l'Eglise le 7 août 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer le montant des billets des boissons pour la tenue d'une buvette temporaire de 3^{ème} catégorie lors de cette manifestation organisée par Les Eurochestries,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR** :

- De fixer le prix d'entrée pour Les Eurochestries prévues le 7 août 2025 à 5 €,
- De fixer le prix des boissons proposées lors de cette manifestation à 2 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces décisions.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE